

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nord - Pas-de-Calais
et gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Nord

**Décision n° 48807 du 8 octobre 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord**

NOR : INTJ1235312S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nord - Pas-de-Calais et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière;

Vu la décision n° 65388 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128665S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2012:

Lemoine, Éric	Nigend : 145 832	Numéro de livret de solde : 8 004 155
---------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2012:

Lesueur, Christophe	Nigend : 158 312	Numéro de livret de solde : 8 015 758
---------------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2012:

Bankowski, Christophe	Nigend : 133 162	Numéro de livret de solde : 5 283 225
-----------------------	------------------	---------------------------------------

Dehove, Paul	Nigend : 204 340	Numéro de livret de solde : 8 059 943
--------------	------------------	---------------------------------------

Jenkinson, Steven	Nigend : 200 684	Numéro de livret de solde : 8 043 012
-------------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 8 octobre 2012.

*Le général de division,
commandant de la région de gendarmerie
de Nord - Pas-de-Calais
et de la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Nord,*

P. LUNET